

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 75-1106//SG/CD (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-1106/SG/CD du 5 juin 1975)

n° 75-1106/SG/CD

Ministère PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 5 juin 1975
Numéro JO n° 12 du 25/06/1975	Date du numéro 25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 122/S°I, du 27 mai1975 de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas accordant à la Société Air Djibouti une parcelle de terrain domanial dans les mêmes conditions que celles prévues dans la délibération n° 33/8° L du 19 avril 1974.